

**Province de Québec
Municipalité régionale de Comté des Sources
Municipalité du Canton de Saint-Camille**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 5 février 2018 à 19h00 dans la salle du conseil municipal située au 85, rue Desrivères, Municipalité du Canton de Saint-Camille.

Sont présents : Pierre Bellerose, conseiller, Denis St-Onge, conseiller, France Thibault, conseillère, Lucie Cormier, conseillère, Anne-Marie Merrien, conseillère, Clément Frappier, conseiller tous formant quorum sous la présidence de Philippe Pagé, maire.

Absent:

Est également présente : Jocelyne Corriveau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. MOT D'OUVERTURE

Le président d'assemblée, Philippe Pagé, constate le quorum à 19h00 et il souhaite la bienvenue à tous.

SM2018-02-022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par France Thibault, appuyé par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en y ajoutant les points 7.22 Lettre remerciement Karine Vallières et 12.1 Garage municipal au varia.

**Municipalité du Canton de Saint-Camille
Assemblée ordinaire du Conseil Municipal
5 février 2018**

Ordre du Jour

- 1. MOT D'OUVERTURE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018
- 4. SUIVI DES RESPONSABILITES**
 - 4.1 Transport et sécurité
 - 4.2 Environnement
 - 4.3 Culture
 - 4.4 Milieu de vie
 - 4.5 Développement
 - 4.6 Économie
 - 4.7 Mairie
 - 4.8 Inspecteur municipal
 - 4.9 Direction générale
- 5. PERIODE DE QUESTIONS**
- 6. TRESORERIE**
 - 6.1 Présentation des comptes
- 7. ENGAGEMENTS DE CREDITS ET DECISIONS**
 - 7.1 Comptes à recevoir – mise en demeure
 - 7.2 Fin de probation – inspecteur en bâtiment
 - 7.3 Site internet municipalité
 - 7.4 Journées persévérance scolaire

- 7.5 Offre de partenariat - CCES
- 7.6 CCU – renouvellement mandat Patrick Merrien
- 7.7 Adhésion RAVIR
- 7.8 Abat-poussière
- 7.9 Appel à projets - EDC
- 7.10 Demande d'appui – Ateliers des savoirs partagés
- 7.11 Lac-à-l'épaule – Intégration des plans 0-35 ans
- 7.12 Invitation dîner spaghetti – Classe FIS
- 7.13 Sondage compostage
- 7.14 Intégration 2 nouveaux pompiers
- 7.15 Subvention programme formation pompiers
- 7.16 Invitation Carrefour Action municipale et famille
- 7.17 Fête des voisins
- 7.18 Regroupement SSI
- 7.19 Subvention – Comité embellissement
- 7.20 Prix international – CGLU
- 7.21 Incitatifs soutien rénovation/construction – entreprises
- 7.22 Lettre remerciements – Karine Vallières

8. PERIODE DE QUESTIONS

9. INFORMATIONS DIVERSES

- 9.1 Journal de facturation
- 9.2 Liste des permis
- 9.3 Enquête déplacements citoyens - CRE
- 9.4 Rencontre CDC
- 9.5 Fonds de diversification économique
- 9.6 Rencontre publique – appel à projets FDC
- 9.7 Rencontres mensuelles – développement et milieu de vie
- 9.8 Rencontre Arterre

10. REGLEMENTATION

- 10.1 Dépôt du projet de Règlement numéro 2018-02 interdisant l'épandage durant certains jours
- 10.2

11. AVIS DE MOTION

- 11.1 Règlement numéro 2018-02 interdisant l'épandage durant certains jours

12 VARIA :

- 12.1 Garage municipal

13 CORRESPONDANCE

- 13.1 Copie de la correspondance

14 LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

SM2018-02-023 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Clément Frappier, appuyé par Lucie Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 janvier 2018.

Adoptée.

4. SUIVI DES RESPONSABILITÉS

4.1 Transport et sécurité

4.2 Environnement

4.3 Culture

4.4 Milieu de vie

4.5 Développement

4.6 Économie

4.7 Mairie

4.8 Inspecteur municipal

4.9 Direction générale

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent.

6. TRÉSORERIE

SM2018-02-024 6.1 Présentation des comptes

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Lucie Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la liste des comptes à payer, au montant de quatre-vingt-douze mille quatre cent soixante-neuf dollars et vingt-sept sous (\$92 469.27), préparée par la directrice générale, couvrant la période du 16 janvier 2018 au 5 février 2018, soit adoptée.

Adoptée.

7. ENGAGEMENT DE CRÉDITS ET DÉCISIONS

SM2018-02-025 7.1 Comptes à recevoir – mise en demeure

Il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par Clément Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'une mise en demeure soit envoyée aux propriétaires dont les comptes de taxes pour l'année 2016 sont impayés.

Adoptée.

SM2018-02-026 7.2 Fin de probation – inspecteur en bâtiment

Il est proposé par France Thibault, appuyé par Anne-Marie Merrien et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité accepte de signer le contrat de travail de l'inspecteur en bâtiment, Stéphane Raymond, sa période de probation étant terminée.

Adoptée.

SM2018-02-027 7.3 Site internet municipalité

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Clément Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater le maire et la directrice générale d'entreprendre des démarches afin d'obtenir des soumissions pour la refonte totale du site internet de la municipalité.

Adoptée.

SM2018-02-028 7.4 Journées persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis 12 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'environ 20 % de ses jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (25.4 % pour les garçons et 14.4 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du Projet PRÉE et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le **Projet PRÉE** organise, du 12 au 16 février 2018, la 9^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « **Vos gestes, un + pour leur réussite** », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

À ces causes, il est proposé par Anne-Marie Merrien, appuyée par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

DE PROCLAMER que les 12, 13, 14, 15 et 16 février 2018 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, de la santé, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative.

Adoptée.

SM2018-02-029 7.5 Offre de partenariat - CCES

Il est proposé par Clément Frappier, appuyé par Lucie Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers;

De ne pas accepter l'offre de partenariat proposée par la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources.

Adoptée.

SM2018-02-030 7.6 CCU – renouvellement mandat Patrick Merrien

CONSIDÉRANT le règlement constituant un comité consultatif en urbanisme adopté le 23 septembre 2002;

CONSIDÉRANT l'article 3.5 – MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ mentionnant la durée du mandat des membres étant fixée à deux (2) ans à compter de leur nomination;

CONSIDÉRANT la venue à échéance du mandat d'un membre du comité : M. Patrick Merrien;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de chacun des membres peut être renouvelé sur résolution du conseil;

À CES CAUSES, Il est proposé par France Thibault, appuyé par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler le mandat de M. Patrick Merrien pour une période de deux (2) ans.

La conseillère Anne-Marie Merrien s'est retirée pour éviter la situation de conflit d'intérêts.

Adoptée.

SM2018-02-031 7.7 Adhésion RAVIR

Il est proposé par France Thibault, appuyé par Anne-Marie Merrien et résolu à l'unanimité des conseillers :

De renouveler l'adhésion à RAVIR, pour un montant de cent dollars (\$100), pour l'année 2018.

Adoptée.

SM2018-02-032 7.8 Abat-poussière

Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Lucie Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues pour l'abat poussière qui sera épandu dans les chemins, à l'été 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission des Entreprises Bourget est de 0.338 \$ le litre tandis que celle de Somavrac est de 0.2890 \$ du litre, tous les deux pour une quantité de 50 000 litres ;

PAR CONSÉQUENT Il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Lucie Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Somavrac, au montant de 0.2890 \$ du litre pour 50 000 L.

Adoptée.

SM2018-02-033 7.9 Appel à projets - EDC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Saint-Camille désire soutenir les initiatives de développement du milieu de concert avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE pour s'y faire, elle offre un fonds de développement culturel dont l'enveloppe disponible pour le présent appel est de dix mille dollars (\$10 000);

CONSIDÉRANT QU'un comité composé de trois (3) conseillers a été formé pour évaluer les projets qui seront reçus entre le 6 février et le 5 mars 2018;

À CES CAUSES, il est proposé par Lucie Cormier, appuyé par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'accepter les documents qui serviront au dépôt et à l'évaluation de chacun des projets, qui ont été déposés et vérifiés par notre agent de développement et la conseillère France Thibault; documents disponibles sur le site de la Municipalité et au bureau municipal.

Adoptée.

SM2018-02-034 7.10 Demande d'appui – Ateliers des savoirs partagés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des objectifs du projet Les Ateliers des savoirs partagés – phase 2;

CONSIDÉRANT QUE ce projet consiste à réunir des acteurs au sein des communautés engagées dans la recherche de solutions et de leur offrir un accès privilégié à la recherche et à la production de connaissances, permettant ainsi de nourrir la mobilisation locale et de renforcer les réseaux impliqués;

À CES CAUSES, il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Lucie Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

De confirmer la participation de la Municipalité du Canton de Saint-Camille à la réussite de ce projet par une participation active aux activités proposées.

Adoptée.

SM2018-02-035 7.11 Lac-à-l'épaule – Intégration des plans 0-35 ans

Il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par Anne-Marie Merrien et résolu à l'unanimité des conseillers :

De nommer notre maire, Philippe Pagé afin d'assister au Lac-à-l'épaule, organisé par la nouvelle Table de concertation 0–35 ans qui aura lieu le vendredi 2 mars 2018.

Adoptée.

SM2018-02-036 7.12 Invitation dîner spaghetti – Classe FIS

Il est proposé par France Thibault, appuyé par Clément Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers :

De répondre favorablement à la demande d'appui financier de la Classe FIS en leur accordant un montant de cinquante dollars (\$50).

Adoptée.

SM2018-02-037 7.13 Sondage compostage

Il est proposé par France Thibault, appuyé par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers;

De reporter ce point à une séance ultérieure par manque d'informations.

Adoptée.

SM2018-02-038 7.14 Intégration 2 nouveaux pompiers

CONSIDÉRANT la proposition de notre chef pompier, à l'effet d'embaucher monsieur Robert Hogendoorn à titre d'officier, et monsieur Jonathan Leroux à titre de pompier 1 dans l'équipe de pompiers volontaires du service incendie du Canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE leurs formations sont complétées et qu'aucun coût de formation n'est prévu;

CONSIDÉRANT QUE les besoins du service incendie sont importants ;

À CES CAUSES, il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par France Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'embaucher M. Robert Hogendoorn et M. Jonathan Leroux à titre de pompiers volontaires, aux mêmes conditions salariales actuelles que les pompiers volontaires de la Municipalité, conditionnellement à ce qu'ils respectent les conditions d'embauche.

Adoptée.

SM2018-02-039 7.15 Subvention programme formation pompiers

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONDISÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille prévoit la formation de deux (2) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre

efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme.

À CES CAUSES, il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par France Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Sources.

Adoptée.

SM2018-02-040 7.16 Invitation Carrefour Action municipale et famille

Il est proposé par Lucie Cormier, appuyé par Anne-Marie Merrien et résolu à l'unanimité des conseillers :

De ne pas inscrire aucun élu à cette séance de formation.

Adoptée.

SM2018-02-041 7.17 Fête des voisins

Il est proposé par Lucie Cormier, appuyé par Anne-Marie Merrien et résolu à l'unanimité des conseillers :

De reporter ce point à une séance ultérieure.

Adoptée.

SM2018-02-042 7.18 Regroupement SSI

Il est proposé par Lucie Cormier, appuyé par Anne-Marie Merrien et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater le conseiller responsable du volet sécurité publique, Pierre Bellerose, notre chef pompier Adrien Beaudoin et notre directrice générale Jocelyne Corriveau à entreprendre des démarches auprès de la Régie des services incendie de Weedon, Dudswell et Lingwick, pour en apprendre davantage sur la proposition.

Adoptée.

SM2018-02-043 7.19 Subvention – Comité embellissement

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embellissement veille à ce que le village soit beau et propre en achetant toutes les fleurs et arbustes des terrains municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le comité s'occupe de la continuité d'un service d'animation estivale et d'un service de garde bien structurés, pour faciliter la vie aux parents;

CONSIDÉRANT QUE le comité organise un concours village et campagne fleuris pour récompenser les citoyens qui contribuent activement à conserver et à améliorer l'image de notre municipalité;

À CES CAUSES, il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par France Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

De répondre favorablement à la demande du comité d'embellissement en leur accordant un appui financier de deux mille dollars (\$2 000).

Adoptée.

SM2018-02-044 7.20 PRIX INTERNATIONAL – CGLU

CONSIDÉRANT QUE la ville gagnante recevra un trophée réalisé par un artiste de Mexico ainsi qu'une reconnaissance signée par le Chef du Gouvernement de la Ville de Mexico et par le Président de CGLU;

CONSIDÉRANT QUE ce concours vise à récompenser soit une ville, soit un gouvernement local ou régional dont la politique aura contribué de manière significative à établir les ponts entre les valeurs de la culture (le patrimoine, la diversité, la créativité et la transmission de connaissances) et la gouvernance démocratique, la participation citoyenne et le développement durable;

À CES CAUSES, il est proposé par France Thibault, appuyé par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'inscrire la Municipalité du Canton de Saint-Camille à cette 3^{ième} édition du prix international CGLU – Ville de Mexico – Culture 21.

Adoptée.

SM2018-02-045 7.21 INCITATIFS SOUTIEN RÉNOVATION/CONSTRUCTION ENTREPRISES

Il est proposé par France Thibault, appuyé par Lucie Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

De mandater le conseiller Clément Frappier, soutenu par la Corporation de développement socio-économique de Saint-Camille à apporter des propositions pour un programme d'incitatifs au soutien des projets de rénovation / construction pour les entreprises.

Adoptée.

SM2017-02-046 7.22 LETTRE DE REMERCIEMENT – DÉPUTÉE KARINE VALLIÈRES

Il est proposé par Denis St-Onge, appuyé par Clément Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'expédier une lettre de remerciements à notre Députée, Madame Karine Vallières, pour son dévouement envers la Municipalité du Canton de Saint-Camille.

Adoptée.

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent.

9 INFORMATIONS DIVERSES

9.1 Journal de facturation

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

9.2 Liste des permis

La liste des permis du mois de janvier est présentée aux élus.

9.3 Enquête déplacements citoyens - CRE

Une offre de service d'enquête sur les déplacements des citoyens de la municipalité est présentée aux élus.

9.4 Rencontre CDC

Les élus reçoivent la visite de M. Alain Roy, coordonnateur à la Corporation de Développement Communautaire (CDC) des Sources.

9.5 Fonds de diversification économique

Les élus prennent connaissance du communiqué du Gouvernement du Québec au sujet des sommes accordées à trois (3) entreprises de la région.

9.6 Rencontre publique – appel à projets FDC

Les élus prennent connaissance de l'invitation de la rencontre publique pour l'appel à projets 2018 du Fonds de développement culturel de Saint-Camille.

9.7 Rencontres mensuelles – développement et milieu de vie

Les élus prennent connaissance de l'invitation à participer aux rencontres mensuelles dont les échanges se situeront autour des grands thèmes : agriculture, culture, milieu de vie, économie et démographie.

9.8 Rencontre – Arterre

Les élus sont invités à participer à la rencontre du lundi 26 février 2018, au sujet des banques de terre – Arterre.

10. RÈGLEMENTATION

10.1 Dépôt du projet de Règlement numéro 2018-02 interdisant l'épandage durant certains jours

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance régulière du conseil tenue le 5 février 2018 ;

ATTENDU QUE le projet du Règlement numéro 2018-02 a été présenté par Pierre Bellerose et déposé à la séance régulière du conseil tenue le 5 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Bellerose, appuyé par Clément Frappier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Camille adopte le projet de Règlement numéro 2018-02 interdisant l'épandage durant certains jours de Saint-Camille, décrétant ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement portera le titre de Règlement sur l'épandage.

Article 2

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3

La Municipalité du Canton de Saint-Camille interdit l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers durant les jours suivants :

23 et 24 juin 2018

26 août 2018

Article 4

Dans le cas où les événements prévus aux dates susmentionnées seraient annulés, l'interdiction d'épandage sera levée par le biais d'un avis public donné par la directrice générale de la Municipalité et affiché aux endroits prévus par la Loi, soit le bureau municipal et l'église.

Article 5

Toute personne qui procède à un épandage non-autorisé ou toute personne qui, de quelque manière que ce soit, influence ou incite quelqu'un à procéder à un épandage non-autorisé commet une infraction.

Article 6

Quiconque commet une infraction est passible d'une amende maximale de mille dollars (1 000 \$) pour une première infraction s'il est une personne physique et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000 \$) s'il est une personne morale. Pour une récidive, l'amende maximale est de deux mille dollars (2 000 \$) s'il est une personne physique et de quatre mille dollars (4 000 \$) s'il est une personne morale.

Article 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté.

11. AVIS DE MOTION

11.1 Règlement numéro 2018-02 interdisant l'épandage durant certains jours

12. VARIA

12.1 Garage municipal

Le conseiller Denis St-Onge propose que les camions du service incendie ainsi que leurs équipements soient ramenés dans l'ancienne caserne pour éviter de chauffer le nouveau garage municipal situé au 130, rue Desrivières, jusqu'à ce qu'une étude soit menée par un ingénieur afin d'évaluer les différentes possibilités pour diminuer les coûts de chauffage.

13. CORRESPONDANCE

13.1 Copie de la correspondance

La liste de la correspondance reçue au mois de janvier est remise aux membres du conseil.

SM2018-02-047

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit levée à 20h25.

Donné à Saint-Camille, ce 5 février 2018.

Philippe Pagé
Maire

Jocelyne Corriveau
Directrice générale et
secrétaire-trésorière